



État actuel de la procédure judiciaire menée par le Dr Fuellmich

Par [Me Reiner Fuellmich](#)

Mondialisation.ca, 24 mars 2021

[Nouveau Monde](#)

Thème: [Loi et Justice](#), [Science et médecine](#)

Analyses: [COVID-19](#)

Le Dr Reiner Fuellmich résume l'état actuel de la procédure judiciaire contre la dictature sanitaire mondialiste au 20 mars 2021, dont voici l'adaptation résumée de la traduction. ^[1]

« Comme on a déjà pu le constater sur nos chaînes ^[2], de nouveaux développements sont intervenus au Canada et aux États-Unis, mais aussi en Europe et notamment en Allemagne, qui montrent qu'il s'agit d'une bataille très difficile qui va bien au-delà du domaine purement juridique.

Jean-Michel Grau, Nouveau Monde

Il est particulièrement important pour nous de souligner une fois de plus, que seule la coopération internationale très bien coordonnée des professions juridiques, en particulier des professions juridiques allemandes, autrichiennes, françaises et italiennes avec les professions juridiques anglo-américaines qui seules disposent du puissant outil de la « class action » et d'un véritable droit de la preuve, permettra d'atteindre notre but.

Car ce que nous voyons ici dans le monde entier, encore laborieusement déguisé en « pandémie », mais néanmoins de plus en plus clairement visible, est en vérité la plus grande attaque contre la démocratie qu'il n'y ait jamais eu, menée par des élites politiques et économiques transnationales. Le but de cette attaque est de spolier la richesse de la classe moyenne et des contribuables par ces soi-disant « élites » autoproclamées et, à l'aide du passeport numérique de vaccination, d'obtenir un contrôle permanent sur chaque citoyen, en particulier, sur ceux qui se laissent « vacciner ».

Car les profiteurs de la panique de masse la plus répandue comme jamais dans le monde sont les industries pharmaceutiques et technologiques, dont les « vaccins », les tests et les masques sont payés par les centaines de milliards de dollars de l'argent des contribuables.

Ils veulent utiliser nos données génétiques stockées dans nos cartes de vaccination pour prendre le contrôle, en particulier de ceux qui sont « vaccinés », parce que personne ne les informe qu'en violation massive du code de Nuremberg et des accords d'Helsinki ainsi que du principe de « consentement éclairé », une expérience médicale est testée sur eux. En effet, il n'existe pas d'études scientifiques du type de celles qui sont habituellement menées, sur l'efficacité et la sécurité d'un nouveau médicament avant sa mise sur le

marché.

Dans le contexte de ces faits, il est alors compréhensible que les “élites” susmentionnées aient veillé à ce que les postes de pouvoir décisifs soient occupés par des personnes qui mettent en œuvre ces objectifs pour elles, telles des marionnettes. Nous le voyons en Allemagne à la tête du gouvernement fédéral et surtout du gouvernement de l’État de Bavière, mais aussi à la tête de la Cour constitutionnelle fédérale, et nous le voyons en Europe surtout à la tête de la Commission européenne.

La première action collective en dommages et intérêts au Canada a été rejetée par le tribunal de première instance. Mais ce procès se poursuit maintenant devant la plus haute juridiction canadienne. Et toujours au Canada, une autre action collective internationale est en cours de finalisation, cette fois pour les enfants, c’est-à-dire les enfants du monde entier, victimes des mesures Drosten. Ainsi, tous les enfants devraient pouvoir faire valoir leurs droits à des dommages et intérêts pour préjudice moral et corporel. Une fois encore, les deux fausses affirmations factuelles centrales de M. Drosten, qui ont ensuite été diffusées dans le monde entier par l’OMS, sont au cœur du problème, à savoir les questions :

- « **Existe-t-il des ” infections asymptomatiques ” ?** »

Bien sûr que non, car une personne qui ne présente aucun symptôme est en bonne santé et ne peut donc donner aucune réponse à un médecin lorsqu’on lui demande quels sont ses symptômes ;

- « **Un test PCR peut-il détecter une infection ?** »

Bien sûr que non, même l’OMS a dû l’admettre entre-temps. C’est pourquoi les tests PCR ne sont pas approuvés à des fins de diagnostic. Sans l’affirmation selon laquelle il existe des infections asymptomatiques, personne n’aurait pensé que des personnes en bonne santé et ne présentant aucun symptôme pouvaient être malades, et certainement personne n’aurait pensé à tester des personnes en bonne santé et ne présentant aucun symptôme.

Le procès en cours à New York par nos collègues de Childrens Health Defense ^[3] n’a jamais été un recours collectif. Il s’agit d’un procès qui conteste l’exigence du test PCR pour les enfants qui veulent aller à l’école. C’est ainsi que nous resserrons dans le monde l’étai autour de M. Drosten et de ses affirmations. Pour l’instant, seule la motion d’urgence a été rejetée, manifestement motivée par des raisons politiques, mais le procès se poursuit.

Cependant, nous avons maintenant l’intention de déposer une véritable action collective aux États-Unis, ainsi qu’en Australie. Nous sommes en contact étroit avec nos collègues de ces deux pays.

Entre-temps, deux collègues israéliens ^[4] avec lesquels nous sommes en échange ont engagé une procédure pénale auprès de la Cour Pénale Internationale en raison des expériences humaines en cours, étonnamment aussi en Israël. On peut trouver le lien ici : fr.rt.com/international/114629-israeli-vaccine-critics-file-lawsuit-at-international-criminal-court/.

[Note : le lien n’est plus fonctionnel]

Par ailleurs, un juge du tribunal de première instance de Ludwigsburg a rendu une autre très

bonne décision, et surtout très bien motivée, selon laquelle, comme l'a déjà déclaré le tribunal de première instance de Weimar, les mesures anti-Covid sont anticonstitutionnelles et nulles.

On peut trouver le lien ici :

www.lkz.de/lokales/stadt-ludwigsburg_artikel,-richter-in-amtsgericht-ludwigsburg-zerpflueckt-corona-verordnung-_arid,628632.html

Pour conclure : une victoire juridique n'est possible que dans le cadre d'une coopération internationale d'avocats éclairés, notamment sur les problèmes du test PCR et des infections asymptomatiques, et surtout dans le cadre d'une coopération avec des collègues anglo-américains. Cela passe avant tout par les scientifiques en tant qu'experts et témoins experts que nous avons entendus au sein du Comité Covid.

Deux procédures particulièrement importantes ont été mises en place qui mèneront à la victoire, mais nous ne pouvons pas encore en parler pour ne pas compromettre leur succès.

Nous avons également l'intention d'organiser une visioconférence zoom en direct avec nos collègues canadiens la semaine prochaine. Nous annoncerons les dates exactes ultérieurement.


Nous profitons de cette occasion pour remercier toutes celles et ceux qui nous soutiennent au quotidien par leurs mots gentils et motivants.

Nous vaincrons le régime criminel qui tente de s'établir.»


Dr. Reiner Fuellmich

Notes :

[1] fuellmich.com/news/mandanten-information-nr-06-www-corona-schadensersatzklage-de/ 

[2] corona-ausschuss.de/ (chaîne en allemand avec quelques traductions en anglais) 

[3] childrenshealthdefense.eu/ 

[4] francesoir.fr/videos-les-debriefings/ruth-makhacholovsky-et-aryeh-suchowolski-la-plainte-la-cour-penale?utm_source=NL 

La source originale de cet article est [Nouveau Monde](#)
Copyright © [Me Reiner Fuellmich](#), [Nouveau Monde](#), 2021

Articles Par : **Me Reiner
Fuellmich**

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca